université
PARIS-SACLAY

Pôle des Personnels Enseignants
Direction des Ressources Humaines
Bâtiment 209 D
91405 Orsay Cedex

ARRETE DE COMMISSION D'ETABLISSEMENT SECOND DEGRE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n°72-580 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré;
Vu le décret n°72-581 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs certifiés;
Vu le décret n°80-627 du 4 août 1980 relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive;
Vu le décret n°93-461 du 25 mars 1993 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur;
Vu la délibération de la Commission de Carrières des Enseignants Chercheurs du 06 octobre 2022 relative aux postes publiés au titre de la campagne emploi 2023 ;
Vu la note de service du 04-07-2022 parue dans le bulletin officiel n°29 du 21 juillet 2022;

La Présidente de l'université Paris-Saclay

DECIDE

ARTICLE 1er La constitution d'une commission d'établissement pour le poste n°256 à l'IUT Cachan ;

ARTICLE 2 La commission est composée de :

M. Jérôme SAINT MARTIN	**Président**
Mme Mathilde SVAB	**Vice-présidente**
M. Pierre-Yves JOUBERT	**Titulaire**
Mme Sabine MAISTRE LONG	**Titulaire**
Mme Catherine LOHO	**Titulaire**
Mme Christelle BOULANGER	**Titulaire**
M. James EVERSHED	**Titulaire**
M. Didier PERCEVAULT	**Titulaire**
M. Jacques-Olivier KLEIN	**Suppléant**
M. Norbert VERDIER	**Suppléant**

ARTICLE 3 La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orsay, le 24/04/2023

université PARIS-SACLAY
Directeur des Ressources Humaines
Renaud SIOLY